

OBJET : (256) EXTENSION DE LA MESURE DE RESPONSABILISATION – CONVENTION TYPE RELATIVE A L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION OU DE STAGES DE REMOBILISATION

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE VINGT-DEUX JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 9 juin 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
Mme TROUZIER EVEQUE, M. FLAMENT,
Mme ABDELOUHAB, Mme CAMPAGNE, M. PURGAL,
Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN
Conseillers Délégués
M. BOISCO, Mme TOUMI, M. KERGOAT,
M. ROZOT, M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. HEURFIN, M. FLEURIER et Mme CHRISTIN
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PORTIER	à	Mme CAMPAGNE
Mme RICARD	à	M. WILLIOT
M. GUEUDIN	à	M. JACQUET LEGER
Mme ENGUERRAND	à	Mme BRULE
M. LAMARCHE	à	M. LEGUEIL
M. ZAMBUJO	à	Mme SAIDI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HELT

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du ... 22 juin 2023 ...
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 2023.06.22 - DL2023 - 58 ...
Publiée le ... 22 juin 2023 ...



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/58 du 22 juin 2023

OBJET : (256) EXTENSION DE LA MESURE DE RESPONSABILISATION – CONVENTION TYPE RELATIVE A L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION OU DE STAGES DE REMOBILISATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Vu le Code de l'Education, article R. 511-13,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la délibération N° 2021/11 du 04 mars 2021 portant sur la convention relative à la mesure de responsabilisation – collège Jean MOULIN

Vu la délibération N° 2023/08 du 09 février 2023 portant sur la convention relative à l'accueil de collégiens dans le cadre d'une mesure de responsabilisation et/ d'un stage de découverte ou de remobilisation

Considérant que l'évaluation positive de l'application et la mise en œuvre de ces mesures par le collège, le service jeunesse et les services municipaux accueillants.

Considérant que le collège Voltaire souhaite s'inscrire dans ce dispositif avec la Ville.

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 2

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la convention type relative à l'organisation de mesures de responsabilisation ou de stages de remobilisation, telle qu'annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cette convention avec les établissements du secondaire partenaires

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Liliane HELT

Conseillère Municipale Déléguée
en charge des Collectifs Citoyens